



TROUSSE DE SECOURS

Service Santé Sécurité au Travail

Maison des Communes
Cité Administrative – Rue Renoir
BP 609 – 64006 PAU Cedex
www.cdg-64.fr

tél : 05 59 90 18 29
e-mail : hygiene.securite@cdg-64.fr

Le contenu de la trousse est défini par le médecin de la collectivité en fonction des risques auxquels sont exposés les agents.

Voici un contenu type qui peut être modifié ou complété :

- un flacon d'antiseptique non coloré, pour la désinfection des plaies,
- des compresses stériles sous emballage individuel et du sparadrap pour le nettoyage et l'emballage de petites blessures,
- une paire de ciseaux,
- des pansements prédécoupés de différentes tailles pour l'emballage des petites plaies,
- de la ouate hémostatique pour faciliter l'arrêt des petits saignements,
- des pansements compressifs pour l'arrêt des saignements abondants,
- des gants de chirurgien jetables pour protéger le secouriste lors d'interventions en présence de saignements,
- une pince pour enlever les échardes ou les dards d'insectes.
- une couverture de survie dans les trousse des véhicules.

Aucun médicament ne doit être mis à disposition des agents sans avis préalable du médecin du travail.

Les trousse de secours doivent toujours être accessibles et à proximité du poste de travail des agents, les véhicules de service doivent donc en être équipés.

Les trousse de secours doivent être régulièrement approvisionnées et les divers produits qui les composent doivent être renouvelés lorsque la date de péremption indiquée sur l'emballage est atteinte. Les secouristes de la collectivité peuvent effectuer ces vérifications selon une périodicité prédéfinie.

L'avis du médecin du travail est important puisqu'il pourra évaluer la nécessité d'intégrer d'autres éléments dans la trousse en fonction du personnel et des caractéristiques des services. Par exemple, dans des ateliers où il existe un risque de coupure très important au niveau des extrémités, la présence d'un kit réfrigérant peut être préconisée ainsi que l'affichage du numéro de SOS Mains.